



2006

En Corse, la population a vieilli depuis 1999. Désormais, un habitant sur quatre a plus de 60 ans.

En conséquence, la présence des retraités s'est renforcée dans la région. Mais la population active a également progressé. En lien avec le paysage économique, les actifs insulaires se distinguent par la prédominance d'employés, le nombre élevé d'artisans-commerçants et la faible présence de cadres. Par ailleurs, les migrations sont la principale source d'accroissement de la population corse. L'île attire beaucoup de retraités, mais aussi des actifs, en particulier qualifiés. Au niveau des départements, la Haute-Corse est plus attractive que la Corse-du-Sud.

Muriel AUZANNEAU

www.insee.fr

La Corse attractive mais vieillissante

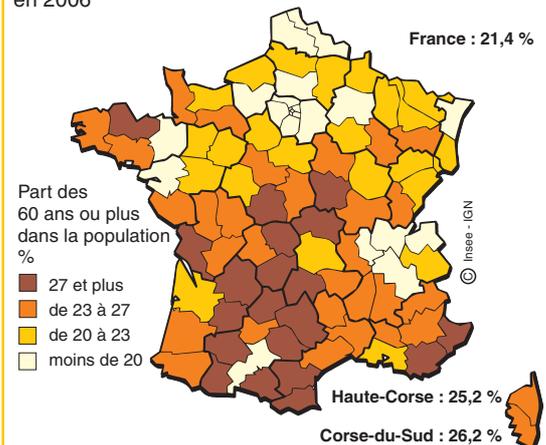
En 2006, 294 118 habitants résident en Corse. C'est la région métropolitaine la moins peuplée mais également la moins densément peuplée : elle abrite 34 habitants au km² contre 113 au niveau national. La Haute-Corse regroupe plus de la moitié des habitants de la région : 158 400 personnes contre 135 718 pour la Corse-du-Sud.

■ La présence des seniors se renforce

En Corse, comme partout ailleurs sur le continent, la population a vieilli depuis 1999, date du précédent recensement. Le vieillissement démographique est toutefois plus important dans la région qu'au niveau national. La présence des seniors dans la population insulaire, déjà forte en 1999, se renforce en 2006. Durant cette période, le poids des personnes âgées de 60 ans ou plus progresse de 1,6 point, soit deux fois plus qu'en moyenne nationale. Désormais, 26 % des habitants en Corse ont 60 ans ou plus contre 21 % en France métropolitaine.

Les seniors davantage présents dans le Sud

Personnes âgées de 60 ans ou plus par département en 2006



En Corse, 75 000 personnes ont 60 ans ou plus

Structure de la population par tranche d'âge en 2006 et évolution depuis 1999

	Nombre en 2006	Part dans la population en 2006 (%)		Evolution de la part dans la population 2006 / 1999 (points)	
		Corse	France	Corse	France
Moins de 40 ans	134 352	45,7	51,2	- 3,7	- 2,7
Moins de 18 ans	55 817	19,0	22,2	- 1,8	- 0,8
De 18 à 39 ans	78 535	26,7	29,0	- 1,9	- 2,0
De 40 à 59 ans	84 318	28,7	27,4	2,1	1,9
60 ans ou plus	75 448	25,6	21,4	1,6	0,8
dont : 75 ans ou plus	28 484	9,7	8,3	1,4	1,3
Ensemble	294 118	100,0	100,0	///	///

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 1999.

Même les personnes les plus âgées sont proportionnellement plus nombreuses sur l'île. Celles de 75 ans ou plus représentent 10 % de la population contre 8 % au niveau national. En 2006, elles sont près de 30 000 à habiter en Corse.

Mais le vieillissement général de la population, qui touche les deux départements, résulte aussi d'une plus forte présence des résidents âgés de 40 à 59 ans, hausse également constatée sur le continent. En 2006, ils regroupent 29 % de la population de

l'île, proportion plus élevée qu'en métropole (27 %). En Corse comme ailleurs, la forte présence des 40-59 ans est due aux nombreux effectifs de la génération issue du baby-boom.

■ La Corse, 2^e région la plus âgée de France

La progression de ces deux tranches d'âge trouve sa contrepartie chez les plus jeunes. Ainsi, la part des moins de 40 ans baisse. En Corse, ils représentent désormais moins de la moitié de la population. Depuis 1999, leur poids a davantage diminué qu'en métropole. Le recul par rapport au niveau national est particulièrement important pour les jeunes de moins de 18 ans (- 1,8 point contre - 0,8 point). En 2006, ils représentent 19 % de la population contre 22 % sur le continent.

Ces évolutions aux âges extrêmes impliquent la hausse de l'âge moyen régional : il passe de 40,5 ans en 1999 à 42,2 ans en 2006. La Corse se situe bien au-dessus de la moyenne nationale (39,3 ans). La moyenne d'âge y est la plus élevée de France, après le Limousin (43,8 ans). Au niveau départemental, la Haute-Corse est légèrement plus jeune que la Corse-du-Sud (respectivement 41,9 et 42,5 ans).

■ Hausse du poids des retraités et des actifs

Une des conséquences du vieillissement démographique est la progression de la part des retraités dans la population. Depuis 1999, elle a augmenté de 4,5 points. En 2006, cette catégorie représente 22 % des habitants de la région contre 21 % en France métropolitaine. Outre les retraités, la Corse compte de nombreuses personnes de plus de 60 ans inactives. Il s'agit essentiellement de femmes qui regroupent près de 4 % de la population, soit trois fois plus qu'au niveau national.

La population insulaire s'est également enrichie d'actifs, en emploi ou au chômage. Durant la période, leur part a progressé de 3,6 points. C'est l'accroissement le plus important des régions métropolitaines. Malgré cette forte hausse, la proportion d'actifs dans la région demeure inférieure au taux national : 43 % contre 46 %.

Les caractéristiques socioprofessionnelles des actifs sont conditionnées par la structure du tissu économique insulaire.

■ Les employés surreprésentés

Ainsi, les employés sont particulièrement présents en Corse par rapport à la métropole. En 2006, ils représentent 36 % des actifs, soit près de 7 points de plus qu'au niveau national. Cela s'explique majoritairement par la surreprésentation de la Fonction publique dans la région. Ainsi, 41 % des employés en sont issus contre 36 % sur le continent. Les employés de commerce sont aussi plus fréquents sur l'île. En 1999, les employés étaient déjà la catégorie la plus présente dans la région. Cependant, tout comme au niveau national, leur part a légèrement diminué depuis cette date.

Au niveau des départements, les évolutions divergent. La part des employés a augmenté en Corse-du-Sud alors qu'elle a diminué en Haute-Corse (respectivement + 0,4 point et - 0,7 point).

Ce phénomène peut être rapproché de l'évolution récente de l'emploi. En effet, depuis 1999, l'emploi salarié dans les « hôtels-restaurants », le commerce, l'administration et la santé a davantage progressé en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse.

■ Les artisans-commerçants plus fréquents qu'ailleurs

Parallèlement, le tissu économique régional, composé essentiellement de petites entreprises, explique la plus forte présence des « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » qu'en moyenne nationale, notamment dans le secteur touristique ou de la construction. En 2006, ils regroupent 9,5 % des actifs en Corse (5,6 % en métropole). Depuis 1999, leur poids a toutefois diminué sur l'île, comme sur le continent.

Les ouvriers sont moins représentés qu'au niveau national, en lien avec le faible développement de l'industrie insulaire. Cependant, entre 1999 et 2006, la diminution de la part des ouvriers parmi les actifs n'a été que de 1 point, contre 2,5 sur le continent. En effet, l'économie corse a été moins sensible qu'ailleurs à la baisse tendancielle de l'emploi dans l'industrie.

■ La moitié des professions intermédiaires dans la Fonction publique

Au niveau régional, la part des professions intermédiaires parmi les actifs est de 21 %, soit 3 points de moins qu'en métropole. Cette catégorie est celle qui s'est le plus renforcée en Corse. Toutefois, l'écart avec le continent demeure le même qu'en 1999. Les professions intermédiaires travaillent essentiellement dans des structures de moyenne ou grande taille dont la Corse est faiblement pourvue : techniciens dans l'industrie ou l'informatique par exemple. Dans la région, la majorité des professions intermédiaires dépendent de la Fonction publique : 54 % contre 41 % au niveau national. La hausse de la part des professions intermédiaires entre 1999 et 2006 se retrouve dans les deux départements corses. Elle est cependant plus soutenue en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud.

■ Moins de cadres qu'au niveau national

En Corse, près d'un actif sur dix est cadre. Cette catégorie sociale est largement sous-représentée par rapport au niveau national (14,5 %). Néanmoins, six autres régions ont aussi une proportion de cadres inférieure à 10 %. Il s'agit du Limousin, la Bourgogne, le Poitou-Charentes, l'Auvergne, la Champagne-Ardenne et la Basse-Normandie. Entre 1999 et 2006, la part des cadres parmi les actifs a augmenté dans

Les actifs demeurent moins présents en Corse qu'au niveau national

Structure des actifs par catégorie socioprofessionnelle en 2006 et évolution depuis 1999

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France	
	Structure %	Evol. 06/99 points						
Agriculteurs exploitants	1,7	- 0,7	2,8	- 0,8	2,4	- 0,7	1,9	- 0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,4	- 0,8	9,7	- 0,9	9,5	- 0,9	5,6	- 0,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	9,9	0,5	9,8	1,1	9,9	0,8	14,5	2,4
Professions Intermédiaires	21,4	1,4	20,7	2,4	21,0	1,9	24,0	1,9
Employés	37,1	0,4	35,5	- 0,7	36,2	- 0,2	29,4	- 0,5
Ouvriers	20,5	- 0,7	21,5	- 1,1	21,0	- 1,0	24,6	- 2,5
Ensemble	100,0	///	100,0	///	100,0	///	100,0	///
Part des actifs dans la population totale	43,5	3,7	41,9	3,5	42,6	3,6	46,4	1,8

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 1999.

Six retraités sur dix venant du continent s'installent dans le rural

Au 1^{er} janvier 2006, 43 % de la population de la Corse vit dans un pôle urbain (Ajaccio ainsi que Bastia et sa banlieue) et 39 % dans le rural. Le reste réside au sein d'une des deux couronnes périurbaines.

Parmi ces personnes habitant la région, nombreuses sont celles qui ont changé de lieu de résidence depuis 2001. Certaines viennent d'autres régions françaises, d'autres migrent au sein de l'île. Les migrants en provenance du continent proviennent surtout des régions PACA et Île-de-France. Entre 2001 et 2006, 12 000 actifs en emploi ou au chômage et 4 000 retraités se sont ainsi installés en Corse.

Parmi les actifs venant d'autres régions françaises, 43 % sont venus habiter dans le rural et 37 % dans un des deux pôles urbains de l'île. Les cadres ont néanmoins privilégié les villes : 51 % d'entre eux se sont installés dans un pôle urbain et 31 % dans le rural. Pour les professions intermédiaires, ces proportions atteignent respectivement 40 % et 39 %. Les retraités se sont majoritairement installés dans le rural : 59 %, soit 2 400 personnes. Parallèlement, 22 % ont choisi de vivre au sein d'une couronne périurbaine.

toutes les régions métropolitaines. Mais cette progression est très limitée en Corse (+ 0,8 point, soit trois fois moins qu'en moyenne nationale).

Dans la région, un cadre sur quatre relève de la Fonction publique, contre un sur dix en métropole. Par contre, les cadres insulaires sont proportionnellement moins nombreux que sur le continent dans le domaine de l'entreprise. En effet, les cadres du privé se concentrent dans les grandes entreprises très peu présentes dans la région.

Les deux départements corses bénéficient d'une augmentation du poids des cadres entre 1999 et 2006. La hausse est cependant plus forte en Haute-Corse, en particulier dans la Fonction publique.

7 000 personnes de plus grâce aux migrations

En Corse, le solde naturel quasi nul n'explique pas l'évolution de la structure de la population entre 1999 et 2006. Elle est essentiellement due au vieillissement de la population mais aussi aux mouvements migratoires entre la Corse et le reste de la France.

Entre 2001 et 2006, 23 000 personnes sont venues d'autres régions de France vivre en Corse et 16 000 en sont parties. L'excédent migratoire s'élève donc à 7 000

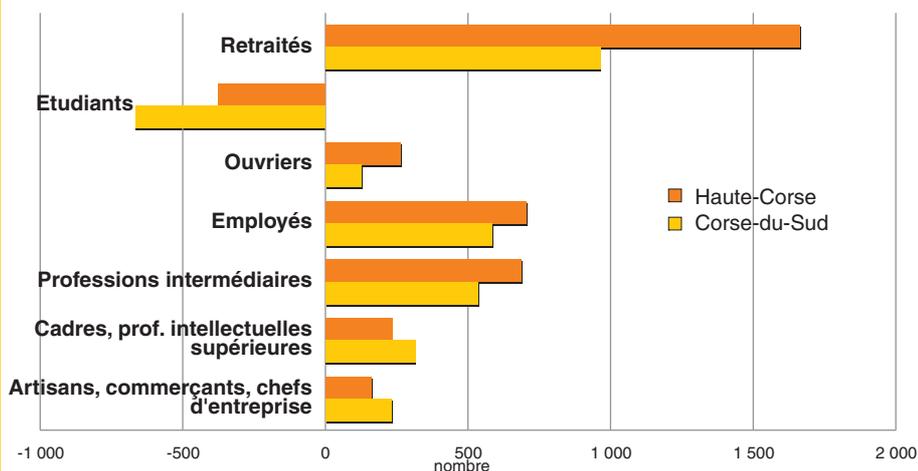
personnes. Parmi les habitants de cinq ans et plus présents en Corse en 2006, 8 % résidaient dans une autre région de France 5 ans auparavant. Ainsi, chaque année, entre 2001 et 2006, 52 habitants supplémentaires viennent résider en Corse pour 10 000 habitants présents. Ce taux annuel de migration nette situe la région au 5^e rang national, couplant un fort taux d'entrée et un taux de sortie parmi les plus faibles.

Cependant, il existe des disparités au sein de la région : la Haute-Corse est plus attractive que la Corse-du-Sud. En effet, alors que le nombre de sortants est proche dans les deux départements, le nombre d'entrants est supérieur en Haute-Corse. Ainsi, chaque année, 69 personnes pour 10 000 habitants sont attirées par la Haute-Corse, contre 32 pour 10 000 pour la Corse-du-Sud. En plus des flux entre la Corse et les autres régions françaises, il existe des mobilités au sein même de la région. Ainsi, 2 900 personnes résidaient dans

l'autre département de la région il y a 5 ans. La majorité d'entre elles, 62 %, ont quitté la Corse-du-Sud pour la Haute-Corse.

La Haute-Corse attire plus les retraités, la Corse-du-Sud les cadres et les artisans-commerçants

Solde migratoire selon la catégorie socioprofessionnelle par département



La Corse attire les actifs qualifiés

En Corse, l'activité économique est le principal moteur des migrations résidentielles. Ainsi, la majorité de l'excédent migratoire de la région est imputable à la population active, qu'elle soit en emploi ou au chômage. Cela représente 3 900 personnes.

En volume, ce sont essentiellement des employés ou des

professions intermédiaires. Toutefois, rapportés à la population moyenne de leur catégorie, les employés se caractérisent par un taux annuel de migration nette peu élevé. Ce sont surtout les catégories sociales les plus qualifiées qui se trouvent renforcées par les migrations. Ainsi, chaque année, l'île « garde » 96 professions intermédiaires et 92 cadres pour 10 000 présents de ces catégories. Ces taux placent la Corse au 1^{er} rang des régions françaises les plus attractives pour ces actifs d'encadrement.

Toutes les catégories sociales sont plus attirées par la Haute-Corse que la Corse du-Sud, à l'exception des cadres et des « artisans, commerçants, chefs d'entreprise ». La Haute-Corse est aussi particulièrement attractive pour les personnes d'âge actif les plus âgées (40-59 ans).

Par ailleurs, rapportées à leur population résidente, les mobilités d'actifs entre les deux départements sont rares, comparées à celles des étudiants.

■ Des départs d'étudiants

Les étudiants de l'enseignement supérieur sont la seule catégorie dont le solde migratoire est négatif (-1 000). En effet, ces jeunes personnes sont nombreuses à s'installer hors de l'île afin de poursuivre leurs études. Toutefois, en Corse, les étudiants n'ont pas une propension plus élevée qu'ailleurs à aller étudier hors de leur région. Leur taux de sortie, rapportant le nombre de sortants à la population des étudiants, est de 23 %, au 11^e rang régional. Les taux les plus bas se situent dans les régions abritant de grands centres universitaires.

Les deux départements corses perdent des étudiants. Mais celui de la Haute-Corse connaît un déficit deux fois moins élevé que son homologue de Corse-du-Sud. En effet, en Corse-du-Sud les entrées d'étudiants sont rares et les sorties très nombreuses, non seulement hors de Corse mais aussi vers la Haute-Corse, en particulier vers l'Université de Corse. Ainsi, les étudiants sont également mobiles à l'intérieur de la région essentiellement du Sud vers le Nord. Ils ne représentent que 2 % de la population insulaire mais regroupent 21 % des migrations entre départements corses, soit 600 personnes. Il s'agit, et de loin, de la catégorie la plus mobile au sein de l'île.

■ Des arrivées très nombreuses de retraités

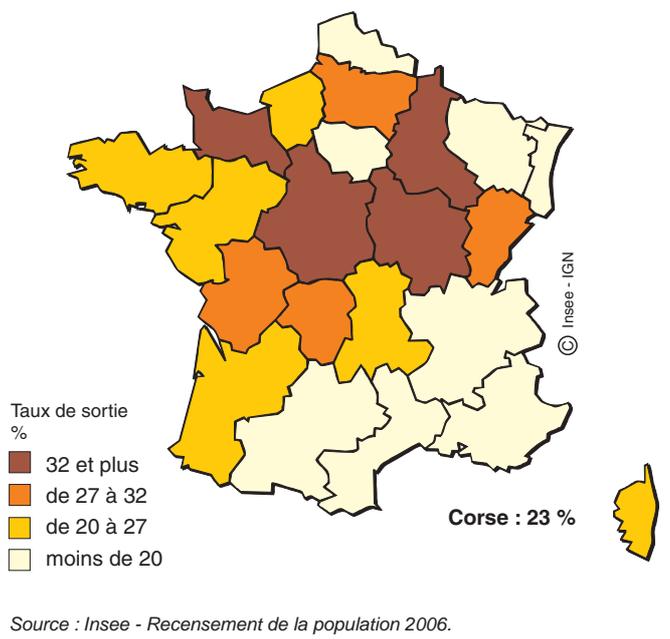
Les retraités sont très nombreux à venir résider en Corse (4 000) et relativement peu en repartent (1 400). Leur taux annuel de migration (+ 84 retraités pour 10 000) classe l'île 1^{ère} région française pour l'accueil des retraités.

Les retraités choisissent davantage la Haute-Corse. En effet, 63 % de leur excédent migratoire régional est attribuable à ce département. Le solde est plus élevé non seulement parce que les entrants en Haute-Corse sont plus nombreux, mais également parce que les sortants sont très peu fréquents.

Entre les deux départements corses, la mobilité des retraités est très rare (300 personnes).

Les étudiants corses ne s'expatrient pas plus que les autres

Sortie des étudiants de l'enseignement supérieur entre 2001 et 2006



Définitions

Fonction publique : il s'agit des trois Fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière.

Etudiants de l'enseignement supérieur : personnes possédant au moins un baccalauréat et dont l'activité principale est d'étudier au sein d'un établissement d'enseignement.

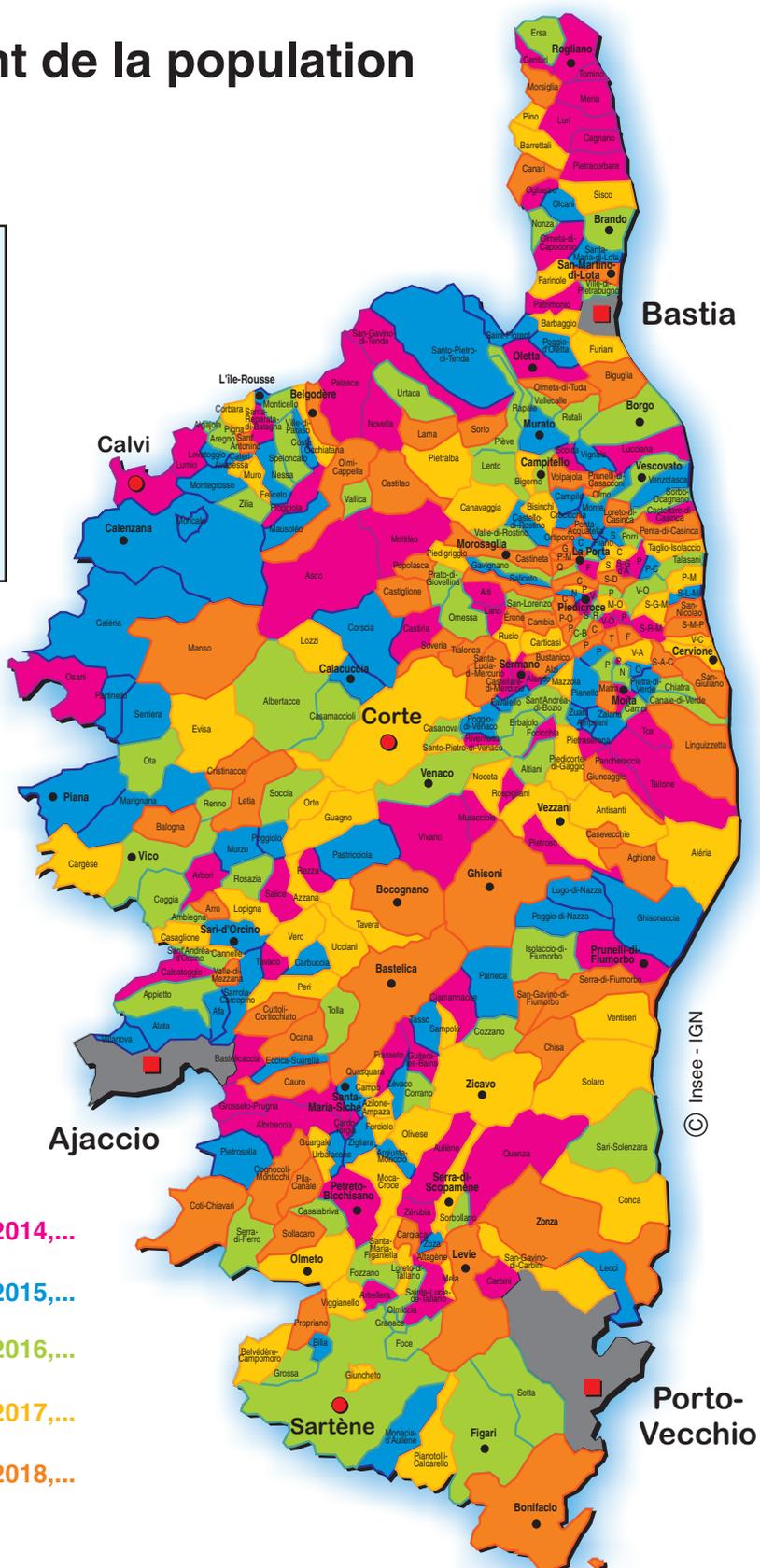
Migrations résidentielles : changements de lieu de résidence. Dans le passé, la résidence antérieure était celle au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. Désormais, la résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant. La période observée est plus courte, elle permet donc de « coller » de plus près aux migrations. En effet, le recensement ne saisit pas les migrations intermédiaires. Les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence de la résidence antérieure ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré.

Taux d'entrée, de sortie : rapport entre le nombre de migrants d'une zone (entrants ou sortants) et la population correspondante de cette zone.

Solde migratoire : différence entre le nombre d'entrants dans une région ou un département et le nombre de sortants de cette même zone.

Taux annuel de migration nette : Ce taux rapporte les migrants nets (entrants-sortants) annuels à la population moyenne de la zone. Seules les migrations internes au territoire français sont prises en compte dans ce taux (France métropolitaine + Dom).

Le recensement de la population en Corse



■ 3 communes de 10 000 habitants ou plus enquêtées par sondage chaque année

-  71 communes recensées en 2009, 2014,...
-  71 communes recensées en 2010, 2015,...
-  71 communes recensées en 2011, 2016,...
-  71 communes recensées en 2012, 2017,...
-  73 communes recensées en 2013, 2018,...

Source : Insee.

© Insee - IGN



Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse